



Affiliation, Licences et Assurances UFOLEP : l'essentiel en un clin d'œil

Découvrez tout ce qu'il faut savoir sur les assurances, l'affiliation à l'UFOLEP, ainsi que les modalités et avantages des licences proposées par notre fédération multisports.

Pourquoi s'affilier à l'UFOLEP 24 ?

- Intégrer un réseau d'associations sportives
- Proposer une licence multisport à ses adhérent.e.s
- Partager un projet et des valeurs communes pour faciliter l'accès à la pratique sportive en loisir ou en compétition
- Sécuriser la pratique sportive et la responsabilité des bénévoles dirigeant.e.s de l'association à travers une licence intégrant une assurance adaptée.
- Des commissions techniques dédiées à chaque activité pour un meilleur suivi sportif tout au long de la saison.
- Profiter des services proposés par le comité départemental (accompagnement administratif, animation par des professionnels.lles, mise à disposition de matériel... etc)
- Inscrire ses manifestations dans le calendrier fédéral
- Accès à tous les outils en ligne : la plateforme www.affiligue.org pour gérer vos adhérents et adhérentes ; la plateforme www.organisateurs.ufolep.org pour gérer vos manifestations sportives ; l'outil www.creation.ufolep.org pour créer vos affiches et flyers ; et enfin le Guide Asso via www.adherents.ufolep.org
- L'accès à de nombreuses formations du sports et de dirigeant.e.s, tant fédérales que professionnelles(CQP, Brevet Fédéraux ,PSC)
- Bénéficier d'une réduction de vos frais SACEM pour les Activités Physiques d'Entretien
- De l'aide à l'obtention de subventions (ANS, ...)
- Pass'Sport. Profitez également de la prise en charge par l'État de 70€ sur le coût de la licence pour les jeunes de 14 à 17 ans et pour les personnes souffrant d'un handicap si leur famille bénéficie de l'allocation de rentrée.
- Aide juridique gratuite auprès d'HEXOPEE (syndicat des employeurs associatifs)



Pourquoi prendre une licence à l'UFOLEP 24 pour la saison 2026-2027,

- C'est bien plus qu'une inscription : c'est choisir un sport accessible à tous, intégrer une communauté dynamique et soutenir des actions locales à fort impact social.

Pourquoi prendre une licence, même pour une pratique de loisirs ?

- Un accès à une multitude d'activités : Profitez d'un large choix de pratiques sportives adaptées à toutes les envies, sans contrainte de compétition.
- Une assurance pour pratiquer en toute sérénité lors de vos entraînements et sorties, avec une protection adaptée à vos besoins.
- Des événements et des formations gratuites : En tant que licencié UFOLEP 24, vous bénéficiez d'un accès privilégié à des journées découvertes, des rencontres sportives et des formations gratuites dans votre domaine d'activités pour enrichir votre expérience.
- Des formations au secourisme accessibles à tous : Le comité UFOLEP 24 propose des sessions de formation aux premiers secours, avec une prise en charge de 10 € sur le coût initial de 60 €, rendant cette compétence essentielle plus accessible.
- Un engagement social et solidaire : Votre licence permet de financer des actions gratuites pour les publics les plus précaires, les personnes éloignées du sport et celles souffrant de pathologies chroniques. Vous participez ainsi à une démarche inclusive et bienveillante.
- Un soutien à l'économie locale : En adhérant à l'UFOLEP 24, vous contribuez au maintien de postes d'éducateurs qui interviennent sur le terrain et développent des projets sportifs à impact territorial. Votre engagement favorise la pérennité d'emplois et d'initiatives locales.

Assurances

Depuis le 1er septembre 2024, l'UFOLEP a souscrit un contrat fédéral d'assurance auprès d'AXA, par l'intermédiaire de Marsh. Ce contrat a été validé par l'Assemblée générale du 18 décembre 2023. Marsh est notre nouveau courtier d'assurance et conseil en gestion de nos risques.

Marsh en France a un département spécialisé dans la gestion des risques des fédérations sportives, de leurs associations et de leurs adhérent.e.s .

L'engagement de Marsh auprès de l'UFOLEP va de la gestion des sinistres, à l'accompagnement assurantiel des associations, en passant par le pilotage d'un programme mutualisé et pérenne.

En s'associant à l'UFOLEP, Marsh protège et encourage nos activités, nos actions : notre projet sportif fédéral !
Ce contrat fédéral contribue à la simplification et à l'évolution du système d'affiliation et d'adhésion.

Au cœur de nos préoccupations : aider nos comités, nos associations et nos adhérent.e.s à rêver plus grand, à aller plus loin et à planifier les opportunités de demain.

